

**ANNEXE Spéciale aux Conditions Générales de Vente (C.G.V.) initiales
de SANITAIRE SERVICE S.A.R.L. pour la prestation de DEBOUCHAGE.**

Art 1 : Objet / Périmètres / Acceptation C.G.V. : Sauf convention particulière, le fait de confier à SANITAIRE SERVICE S.A.R.L. des prestations , de débouchage, nettoyage, inspection caméra et de travaux concernant des réseaux, des bâtiments (ci-après désignées « Prestations ») dans des locaux industriels, professionnels ou installations à usage d'habitation, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document. Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables aux seuls consommateurs, au sens qu'en donne l'article du Code de la consommation, agissant exclusivement pour leur propre compte et ayant la pleine capacité juridique de contracter (ci-après dénommés le/les « Clients »).

Art 2 : Demande de prestations - Devis - Acceptation - Intervention d'urgence : Sauf pour les interventions effectuées en situation d'urgence absolue visant à faire cesser un danger manifeste pour la sécurité des personnes et l'intégrité des locaux et les interventions dont le montant estimé est inférieur à 150 Euros TTC, les devis de SANITAIRE SERVICE S.A.R.L. sont établis sous réserve de difficultés d'exécution dues notamment à la présence d'amiante, à l'existence de tartre dur, de calcaire, de laitance de ciment, de racines, de morceaux de fer, de béton, de plâtre, de pierres, de bois, de matière non organique, de l'absence de regard, de chambre de visite, ou tout autres défaut d'accès sur le réseau ou tout autres anomalies nécessitant des matériels ou des travaux non prévus qui seront facturés en sus du prix indiqué sur le devis après accord exprès du client, selon le tarif préalablement communiqué au Client.

Art 3 : Prix/ Paiement/ Méthode de facturation : IDEM que C.G.V. initiales de SANITAIRE SERVICE S.A.R.L.

Art 4 : Droit de rétractation : IDEM que C.G.V. initiales de SANITAIRE SERVICE S.A.R.L.

Art 5 : Décharge de responsabilité / Recommandation : SANITAIRE SERVICE S.A.R.L. dégage toute responsabilité dans le cas de travaux à entreprendre risquant, de par l'inaccessibilité ou la vétusté des installations du client, de provoquer une détérioration. Exemple : Intervention par moyen mécanique depuis un WC (défaut d'accès au réseau) provoquant des rayures sur la façade, WC vétuste pouvant être fissuré ou cassé lors du démontage-remontage, dégât des eaux en raison d'une anomalie présente sur les installations du client (pvc non collé ou mal emboîté), intervention sur canalisation ou colonne avec risque de dégâts des eaux, effondrement de canalisation (mauvaise fixation), défaut d'étanchéité d'une canalisation (porosité, joint usagé, fissure circulaire) ainsi que l'ensemble de causes déjà existante avant notre arrivée. La signature du devis avec mention "Lu et Approuvé" vaut acceptation intégrale de l'article 5 "Décharge de responsabilité". Le Client s'engage à veiller au libre accès de ses installations et de ses équipements par SANITAIRE SERVICE S.A.R.L. dans le respect des règles de sécurité. Dans le cas d'un débouchage aux étages, nous demandons à pouvoir accéder aux étages inférieurs afin de contrôler l'ensemble de l'installation. En effet, dans un immeuble, toutes les évacuations se font en commun. Cet état de fait se rappelle à nous en cas d'obstruction des conduites. Le client a la charge de fournir tous les accès nécessaires au bon déroulement de l'intervention. En cas de défaillance, ou d'inaccessibilité sur le réseau n'étant pas de notre responsabilité (absence d'accès sur réseau, absence de regard de visite, regard enterré inaccessible sur ou sous une habitation individuelle, collective, immeuble, maison, locaux professionnels, présence de canalisation dans un coffrage, autres...) pénalisant l'exécution ou l'achèvement des travaux, le client sera redevable de plein droit, du déplacement, du montant des prestations et de l'intervention mise en œuvre y compris la tentative de débouchage selon le tarif préalablement communiqué au client. SANITAIRE SERVICE S.A.R.L. ne peut être responsable de la non-conformité des installations ou anomalie sur le réseau du client et se réserve le droit de refuser l'exécution des prestations.

Art 6 : Force Majeure /Obligation de Résultat / Obligation de moyen : SANITAIRE SERVICE S.A.R.L. sera déchargée de toute responsabilité dans le cadre de l'exécution de ses prestations en cas de force majeure empêchant en tout ou partie l'exécution des prestations confiées par le client. Un cas dit de Force Majeure est un événement auquel on ne peut faire face, tel que défini par la jurisprudence française. Nombreux sont les éléments qui peuvent concourir à ce qu'une canalisation ou autres équipements se bouchent et/ou qu'on ne puisse pas aboutir à un résultat immédiat en raison de vice de construction, vétusté, défaillance, ou inaccessibilité sur le réseau n'étant pas de notre responsabilité. Toutes prestations de débouchage n'ayant pas abouti à un résultat immédiat en raison d'une cause étrangère ne pourra être imputée à SANITAIRE SERVICE S.A.R.L. (ex: anomalie, non-conformité du réseau, cassure de la conduite, présence de racines, de béton, de plâtre, de pierres, de bois, de morceaux de fer, de toute matière non organique, déboîtement de section, absence de regard ou de chambre de visite, malfaçons, etc). SANITAIRE SERVICE S.A.R.L.s'engagera à fournir tous les efforts nécessaires pour essayer d'atteindre l'objectif fixé. L'obligation de moyen est une obligation juridique régie par l'article 1137 du Code civil. La responsabilité d'une obligation de moyens ne peut être engagée du seul fait qu'il n'a pas été atteint un résultat.

Art 7 : Garanties - Service Après-Vente : Le Client est responsable de ses équipements et de manière générale de tout dommage qui pourrait résulter de leur fonctionnement, du fait de leur vétusté, de leur caractère non réglementaire ou de leur défaut ou vice caché à moins que le dommage ne résulte directement d'une faute de SANITAIRE SERVICE S.A.R.L. dans l'exécution de ses Prestations. SANITAIRE SERVICE S.A.R.L. ne pourra être tenu responsable de quelque manière que ce soit des erreurs du Client.

Art 8 : Réclamations/ Contestations : IDEM que C.G.V. initiales de SANITAIRE SERVICE S.A.R.L. SIREN: 894474592

DATE:	SIGNATURE, précédée de la mention: « Lu et approuvé »:
--------------	---